

Compétitions USP 2004

Annnonce, organisation et conditions de participation

1 Championnats Suisses

1.1 CATÉGORIE ESPOIRS & MINIMES

Organisation des épreuves et nombre de patineuses qualifiées:

- Avec et jusqu'à 36 participantes, toutes peuvent se présenter et patiner le programme court. Les 24 meilleures patineuses sont qualifiées pour le programme libre.
- S'il y a plus de 36 participantes, la commission technique partage, dès réception de l'ensemble des inscriptions, les concurrentes en **2 groupes selon leur date de naissance**. Dans ce cas, le **groupe des plus âgées** est dénommé «**Espoirs**» et le **groupe des plus jeunes** «**Minimes**».

Les 24 meilleures patineuses de chaque groupe sont qualifiées pour le programme libre.

Espoirs: filles nées entre le 1.7.1990 et le 30.6.1991;

Minimes: filles nées après le 30.6.1991;

La **catégorie Minimes** est soumise aux mêmes exigences que la catégorie Espoirs (se référer aux règlements techniques de l'USP). Ainsi, 2 titres de Championne Suisse sont attribués.

La Championne Suisse Minimes est promue en catégorie Espoirs et ne peut défendre son titre.

Les Champions Suisses Espoirs peuvent défendre leur titre (se référer aux règlements techniques de l'USP).

Les deux catégories sont jugées par deux jurys différents.

Suppression ou diminution du temps d'entraînement si le nombre de patineurs est trop important.

Tous les garçons patinent dans la même catégorie (Espoirs).

1.2 CATÉGORIE CADETS

Organisation des épreuves et nombre de patineuses qualifiées:

- Avec et jusqu'à 36 participantes, toutes peuvent se présenter et patiner le programme court. Les 24 meilleures patineuses sont qualifiées pour le programme libre.
- S'il y a plus de 36 participantes, la commission technique partage, dès réception de l'ensemble des inscriptions, les concurrentes en **2 groupes de qualification A et B de force égale en se référant aux résultats obtenus la saison précédente**, conformément à la règle ISU 379, point 3. La journée de qualification est organisée pendant la 2^{ème} Swiss Series.

Les 15 meilleures patineuses de chaque groupe peuvent se présenter aux Championnats Suisses et patiner le programme court. Les 24 meilleures patineuses sont qualifiées pour le programme libre.

Si la patineuse désignée remplaçante est appelée et ne peut se présenter aux Championnats Suisses, aucune autre concurrente n'est convoquée.

Les garçons et les couples ne sont pas soumis aux qualifications.

1.3 CATÉGORIES JUNIORS ET ELITE

Conditions de participation:

Des „**Swiss Series**“ sont organisées pour les patineuses des catégories Juniors et Elite si le nombre de concurrentes inscrites le nécessite. Elles comprennent deux épreuves de qualification et une finale qui compte comme Championnat Suisse. Peuvent participer aux épreuves de qualification toutes les patineuses qui remplissent les conditions d'admission pour les championnats suisses conformément aux règlements techniques de l'USP (âge, tests).

Les messieurs et les couples ne sont pas soumis aux qualifications.

La commission technique peut exceptionnellement déroger au règlement. Elle peut par exemple (liste non exhaustive) autoriser des patineuses à:

- **ne participer qu'à la 2^{ème} Swiss Series. Ces patineuses viennent alors s'ajouter aux 18 sélectionnées lors de la 1^{ère} Swiss Series .**
- **participer à la finale même si elles n'ont pas pris part aux épreuves de qualification des Swiss Series (participation à des compétitions internationales par exemple).**

Si la patineuse désignée remplaçante renonce à se présenter à la finale, aucune autre concurrente n'est convoquée.

Présentation des programmes (selon les règlements techniques de l'USP):

- Aux épreuves de qualification, les patineuses ne présentent que le programme libre de leur catégorie.
- A la finale, présentation du programme court et du programme libre.

Organisation des épreuves et nombre de patineuses qualifiées:

- Avec et jusqu'à 18 participantes, toutes les patineuses sont qualifiées pour la finale.
- S'il y a entre 19 et 30 participantes, les Swiss Series sont organisées. Les concurrentes sont regroupées en **1 groupe de qualification**. Dans ce cas, **12 patineuses** participent à la finale.
- S'il y a plus de 30 participantes, la commission technique partage, dès réception de l'ensemble des inscriptions, pour la 1^{ère} Swiss Series, les concurrentes en **2 groupes de qualification A et B de force égale en se référant aux résultats obtenus la saison précédente**, conformément à la règle ISU 379, point 3. Dans ce cas, **18 patineuses** participent à la finale.

Cependant, si lors du tirage au sort de la 1^{ère} Swiss Series, il apparaît que le nombre de participantes est inférieur à 30 malgré un nombre d'inscriptions supérieur, le délégué technique de l'USP peut décider de regrouper les 2 groupes de qualification en **1 groupe de qualification**. Dans ce cas, **12 patineuses** participent à la finale.

A l'issue de la 1^{ère} Swiss Series:

- Les 5 meilleures patineuses (ou les 5 meilleures patineuses de chaque groupe s'il y a 2 groupes de qualification) sont qualifiées pour la finale et ne doivent pas prendre part à la 2^{ème} Swiss Series.
- Les 18 patineuses suivantes (ou les 9 patineuses suivantes de chaque groupe s'il y a 2 groupes de qualification) peuvent participer à la 2^{ème} Swiss Series. Les patineuses classées à partir de la 6^{ème} place sont notées comme suit (idem pour 1 groupe de qualification ou 2):

La 6^{ème} reçoit 9 points
La 7^{ème} reçoit 8 points
La 8^{ème} reçoit 7 points
La 9^{ème} reçoit 6 points
La 10^{ème} reçoit 5 points

La 11^{ème} reçoit 4 points
La 12^{ème} reçoit 3 points
La 13^{ème} reçoit 2 points
La 14^{ème} reçoit 1 point

- En cas d'ex-æquo sur la 5^{ème} place, ou si la commission technique qualifie une ou plusieurs patineuses d'office (sans Swiss Series), un nombre correspondant de patineuses en moins sera sélectionné lors de la 2^{ème} Swiss Series.
- En cas d'ex-æquo sur la 18^{ème} place (respectivement la 9^{ème} place de l'un ou l'autre groupe s'il y a 2 groupes de qualification), les deux patineuses peuvent se présenter à la 2^{ème} Swiss Series.

A l'issue de la 2^{ème} Swiss Series:

- Les patineuses sont notées comme suit:

La 1^{ère} reçoit 26 points
La 2^{ème} reçoit 24 points
La 3^{ème} reçoit 22 points
La 4^{ème} reçoit 20 points
La 5^{ème} reçoit 18 points
La 6^{ème} reçoit 16 points
La 7^{ème} reçoit 14 points
La 8^{ème} reçoit 12 points
La 9^{ème} reçoit 10 points

La 10^{ème} reçoit 9 points
La 11^{ème} reçoit 8 points
La 12^{ème} reçoit 7 points
La 13^{ème} reçoit 6 points
La 14^{ème} reçoit 5 points
La 15^{ème} reçoit 4 points
La 16^{ème} reçoit 3 points
La 17^{ème} reçoit 2 points
La 18^{ème} reçoit 1 point

- S'il y a **1 groupe de qualification** lors de la 1^{ère} Swiss Series: les **7 patineuses** totalisant le plus de points à l'issue de la 2^{ème} Swiss Series se qualifient ($5 + 7 = 12$).
- S'il y a **2 groupes de qualification** lors de la 1^{ère} Swiss Series: les **8 patineuses** totalisant le plus de points à l'issue de la 2^{ème} Swiss Series se qualifient ($5 + 5 + 8 = 18$).

En cas d'égalité au total des points après les deux Swiss Series:

- La patineuse avec le plus petit total de ses rangs obtenus lors des deux compétitions est la meilleure;
- S'il y a encore égalité de rang, le résultat de la 2^{ème} Swiss Series est pris en considération;
- S'il y a toujours égalité de rang, les deux patineuses sont qualifiées pour les Championnats Suisses.

2 Swiss Cup

Pour la saison 2003/2004, l'organisation de la Swiss Cup fait l'objet d'un règlement séparé annexé.

3 Dispositions générales

Annnonce, organisation et jurys:

Les Championnats Suisses et les Swiss Series sont annoncés par l'USP. Leur organisation est effectuée par une association régionale ou un club en étroite collaboration avec l'USP.

Les jurys sont convoqués par l'USP. Cette dernière paie aux juges le voyage, le logement et la subsistance.

Pour tout complément d'information, se référer aux règlements techniques de l'USP.

Subventions de l'USP (selon convention signée avec l'USP):

- Fr. 150.-- par heure de glace pour les épreuves de qualification des Swiss Series;
- Fr. 100.-- par heure de glace pour les Championnats Suisses et la finale des Swiss Series.

L'USP paie les médailles des champions suisses. Elle élabore et envoie les conditions d'admission.

Finance d'inscription:

Les finances d'inscription sont payables au plus tard aux dates indiquées dans les annexes 1 et 2 sur le compte de l'USP : CCP-84-5661-2, le timbre postal faisant foi. Si nécessaire, des bulletins de versement peuvent être obtenus auprès du secrétariat central (tél. 031-382.06.60).

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Technique Artistique
Responsable des championnats
Denise Gallandat